

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2020

**Etaient présents** : Mme ALBENGA, Mme ANDRE-LAMAT, M. BAUDRY, M. BOUHOURS, M. BRANCHEREAU, M. CHAMP, M. COSTE, Mme DELPIERRE, M. DUTHOIT, M. DUVERNEUIL, Mme FAIVRE, M. FRERET, M. GHOUIRGATE, M. GUYOT, M. HAUQUIN, M. HERMÈS, Mme HUMBERT, M. LABRUE, M. LARRÉ, M. LASTECOÛÈRES, Mme LOPEZ, M. LUTZ, Mme MAGNE, Mme MARACHE, Mme MELANI, Mme MURAT, M. NERCAM, M. PÉRAUD, M. PINET, Mme TA QUANG, Mme THIEBAULT.

**Etaient représentés**: Mme RODRIGUEZ LAZARO, Mme SEGUIN.

**Etaient invités**: Mme le COZ THOUVAIS, Mme DA SILVA (représentante du *Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine*, Mme DRAPEAU, Mme MAZENC.

➤ M. le président de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

### **Point n°1** – **Informations de M. le président**:

M. le président évoque l'évolution enregistrée du plan de reprise d'activités de l'université.

Un nombre important de demandes de personnels de l'université ont sollicité leur retour sur site pour reprendre le travail en présentiel. Cela est désormais possible dans le respect des consignes sanitaires pour la majorité des personnels de l'université.

M. le président ajoute qu'il est également possible d'organiser des réunions de travail dans les composantes, sous la responsabilité de leurs directeurs.

Ce qui demeure néanmoins impossible à la date des présentes est l'accueil généralisé des étudiants à l'université, au regard de la réglementation actuellement en vigueur qui n'autorise cet accueil que de manière marginale, pour des cas limitativement énumérés.

M. le président évoque le souhait de la gouvernance de permettre un retour sur site au semestre prochain avec un fonctionnement de l'université ouvert au mode présentiel le plus largement possible, sachant que les mesures sanitaires resteront strictes et que le retour en présentiel devra prendre en compte ces mesures de sécurité sanitaire.

M. le président avise le CA des démarches mises en œuvre par l'université pour obtenir des financements supplémentaires dans le cadre d'appel(s) à projet(s) afin de doter l'université d'outils lui permettant de faire de l'enseignement synchrone.

Il explique qu'il a été demandé aux composantes, départements de formation de l'université d'envisager plusieurs scénarii de fonctionnement, avec un retour partiel au présentiel mais sans exclure la possibilité d'une fermeture de l'établissement et d'un reconfinement ultérieur(s), en fonction de l'évolution de l'état sanitaire du pays.

Dans le dialogue mené sur ces questions avec les autres établissements d'enseignement supérieur et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est le choix d'une rentrée universitaire largement ouverte au présentiel dans le respect des consignes sanitaires en vigueur qui ressort comme étant le scénario privilégié de fonctionnement des universités.

#### **Point n°2 – Procès-verbal du 21 février 2020:**

M. le président invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du procès-verbal du 21 février 2020.

En l'absence d'observations formulées, le procès-verbal du 13 décembre 2019 est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstentions: 4  
Nombre de voix exprimées : 29  
Contre: 0  
Pour: 29

**👉 Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du CA du 21 février 2020.**

#### **Point n°3 – Election des vice-présidents délégués:**

M. le président avise le CA de sa proposition visant à désigner neuf vice-présidents délégués, conformément aux dispositions des statuts en vigueur de l'université (cf. article 5.2), selon lesquelles *« Le président peut proposer la désignation de vice-présidents délégués, dans la limite de 10, choisis parmi les personnels et les étudiants de l'université, pour exercer des missions permanentes ou temporaires. Les vice-présidents délégués sont élus par le conseil d'administration à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité relative au tour suivant. Les vice-présidents délégués sont élus pour la durée du mandat du président qui les a proposés ou jusqu'au retrait de leur nomination par le président. (...) »*.

→ Sont proposés au vote du présent CA la désignation de neuf vice-président-e-s délégué-e-s dans les domaines suivants:

- VP délégué «Politique culturelle »: KATUSZEWSKI Pierre ;
- VP déléguée «Vie universitaire et qualité de vie au travail »: BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle ;
- VP délégué «Aménagement et développement durable»: AMELOT Xavier
- VP délégué «Relations internationales - Formation»: ERTLE Antoine (VPRIF);
- VP délégué « Relations internationales – Recherche »: LAMPROPOULOS Apostolos (VPRIR) ;
- VP délégué «numérique » : candidature: ROUISSI Soufiane ;
- VP déléguée « Handicap & inclusion »: PINEDE Nathalie ;
- VP délégué «l'orientation, l'insertion professionnelle et la communication externe »: » : DAMOME Etienne ;
- VP délégué «Mécénat et partenariats extérieurs»: LAURAND Valéry.

M. Larré évoque les choix stratégiques ayant présidé à la définition des missions des candidats proposés aux fonctions de vice-président-e-s délégué-e-s:

- la présidence souhaite donner à la politique culturelle une vice-présidence spécifique, en lien étroit avec la vice-présidence à la vie universitaire mais distincte de celle-ci ;
- dans le périmètre de la vice-présidence à la vie universitaire entre également la qualité de vie au travail ;
- le développement durable et la transition écologique seront une partie essentielle du périmètre de la vice-présidence en charge du patrimoine ;
- aux relations internationales, la charge sera partagée par une vice-présidence bicéphale, une en charge de la formation, l'autre de l'internationalisation de la recherche ;
- la présidence souhaite créer une vice-présidence en charge de la recherche de mécénat et des partenariats extérieurs ;
- de même, la présidence souhaite créer vice-présidence « handicap et inclusion ».

➤ S'ajoutent à cette équipe:

• 5 chargé-e-s de mission à ce jour (nommé-e-s par le président d'université):

- Mme Corinne Marache, professeur d'histoire contemporaine: chargée de mission « transition écologique et solidaire » et appelée à travailler en lien avec le VP délégué à l'aménagement et au développement durable ;
  - M. Vincent Foucaud, enseignant d'espagnol : chargé de mission « CLBM », appelé à travailler en lien avec la VP CFVU et les directions des composantes ;
  - M. Emmanuel Labarbe, enseignant de gestion : chargé de mission « FTLV », appelé à travailler en lien avec la VP CFVU et le VP délégué à l'orientation, l'insertion professionnelle et la communication externe ;
  - Mme Maylis Santa-Cruz, pour la poursuite de sa mission autour des métiers de l'enseignement et en chargé des relations avec l'INSPE ;
  - Mme Viviane Albenga pour la poursuite sa mission en tant que chargée de mission « égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations » ;
- Mme Joyce Gabus, nommée de directrice de cabinet.

M. le président explique qu'en cohérence avec le programme porté par la liste «*Montaigne Autrement* », chaque membre de l'équipe présidentielle (VP ; chargé-e-s de mission) rendra compte à la communauté du travail accompli et des chantiers en cours.

M. le président remercie l'ensemble de ces collègues de s'engager au sein de cette équipe dont y compris deux collègues désignées sous la mandature précédente (Mme Maylis Santa Cruz, Mme Albenga).

Il indique regretter la composition non paritaire de cette équipe malgré les diligences mises en œuvre pour assurer cet équilibre. Des collègues femmes, bien que sollicitées, ont été amenées à décliner ces propositions.

M. le président assure de l'engagement de la nouvelle équipe présidentielle à œuvrer à l'égalité femmes / hommes, dans le cadre du plan d'action « Egalité entre les Femmes et les Hommes » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

➤ M. le président invite les candidatures aux fonctions de vice-président-e délégué-e à présenter à tour de rôle au CA.

▪ Mme Pinède expose au CA sa candidature au mandat de VP déléguée « Handicap & inclusion »:

Elle évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat:

Mme Pinède est maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication, en poste à l'IUT Bordeaux Montaigne depuis 1998, après un parcours d'études déroulé à l'université Bordeaux-III, d'abord en Lettres Modernes jusqu'à la maîtrise, puis en sciences de l'information et de la communication avec l'obtention d'un DEA et d'un doctorat.

Mme Pinède a l'eu l'occasion d'exercer un certain nombre de responsabilités au sein de l'université: après avoir été chef du département information-communication en 2005-2009, elle assure depuis 2017 la responsabilité de la licence professionnelle MIND (Médiations de l'information numérique et des données). De 2012 à 2016, elle a honoré un mandat de membre élue de la Commission Recherche du Conseil académique de l'université.

Au niveau national, elle est membre élue de la section 71 du CNU (Conseil national des Universités) depuis 2015, et en a été vice-présidente de 2015 à 2019.

En ce qui concerne ses recherches, le numérique, au sens large du terme, est au cœur de ses travaux depuis quelque 25 années, dans ce qu'il fait à nos usages, nos manières de nous informer, de communiquer, de participer aux dynamiques sociales, organisationnelles, culturelles. Parler de numérique est impossible sans parler de l'humain, des hommes et des femmes, tous différents, tous uniques.

Depuis une dizaine d'années, elle s'intéresse à la thématique des personnes en situation de handicap face au numérique.

Les collaborations de recherche initiées sur ce sujet, notamment avec Véronique Lespinet-Najib, enseignant-chercheur en cognitique à Bordeaux-INP, ont ainsi conduit au projet de recherche « *Fractures corporelles, fractures numériques* » financé par la Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA) depuis 2015 ainsi qu'à une chaire hébergée à la Fondation Bordeaux Université, chaire intitulée Hi-Care (Handicap Inclusion Compensation Accessibilité Remédiation Emploi).

Selon Mme Pinède, ces activités de recherche lui ont permis d'acquérir une certaine expertise sur la question de l'accessibilité numérique, du handicap, de ses représentations sociales et des cadres normatifs et réglementaires qui l'accompagnent. Mais au-delà, cela lui a permis de prendre à bras-le-corps la problématique des vulnérabilités, des fractures, des risques d'exclusion, dans un monde qui n'épargne personne et qui peut, à tout moment, nous faire basculer dans une situation de fragilité.

Mme Pinède note que la période traversée collectivement, depuis le mois de mars 2020, démontre malheureusement de façon éclatante ces risques et incertitudes.

Mme Pinède remercie le président d'université de lui donner l'opportunité de donner pour la première fois au sein de l'Université Bordeaux Montaigne, une dimension politique et une visibilité fortes au handicap et à l'inclusion, en résonance avec ses travaux de recherche, son expérience d'enseignante et de responsable de formation mais aussi avec sa sensibilité à l'égard des inégalités.

Elle évoque les évolutions notables impulsées par différents dispositifs réglementaires depuis la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle observe que dans l'université, la présence de personnels en situation de handicap augmente, ce qui constitue un indéniable progrès. Cette démarche est à poursuivre en continuant à favoriser leur

recrutement et les accompagner dans leur évolution de carrière. Le nombre d'étudiants en situation de handicap dans le supérieur ne cesse lui aussi de croître, il faut les accueillir dans les meilleures conditions et leur ouvrir tous les possibles. De nombreux freins demeurent, aux plans social, technique, humain, notamment pour passer d'une logique d'intégration de certaines personnes à une stratégie d'inclusion de tous. Il s'agit pour Mme Pinède, dans le cadre de sa mission de VP déléguée «*Handicap & inclusion*» de développer pour l'Université Bordeaux Montaigne une politique inclusive ambitieuse. Il s'agit de dépasser des actions compensatoires, certes nécessaires, pour tendre vers une approche globale et décloisonnée des situations de handicap (visibles/invisibles ; pérennes/ponctuels).

En cohérence avec le Schéma directeur du Handicap défini pour la période 2018-2022, en étroite articulation avec le Pôle Handicap mais aussi en concertation et dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire universitaire et au-delà, la mission de la VP déléguée «*Handicap & inclusion*» se déploiera autour des axes suivants :

- en premier lieu : réalisation d'une analyse générale de l'existant, ainsi qu'un diagnostic précis des attentes, des besoins et des freins à l'échelle de la communauté universitaire ;
- démarche d'amplification et de diversification des stratégies de sensibilisation, d'information et de communication, dans le but de faire évoluer les représentations sociales;
- attention particulière prêtée aux problématiques d'accessibilité des environnements (physiques / numériques) ;
- prise en compte de la notion de « parcours » en tant qu'un élément clef sur lequel mener une réflexion et des actions : parcours d'études jusqu'à l'insertion et le maintien dans l'emploi ; parcours professionnels pour les personnels ; parcours de vie sociale, culturelle au sein de la cité universitaire ;
- poursuite du développement des partenariats mais aussi des projets de recherche et des formations en lien avec le handicap et l'inclusion.

▪ M. Amelot expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué «*Aménagement et Développement Durable*»:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat:

M. Amelot est géographe, spécialiste de géographie de l'environnement, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne depuis 1998 et membre de l'UMR PASSAGES

Ses recherches portent sur les relations entre les représentations de la nature et l'action environnementale dans une perspective de géographie sociale et de cartographie critique.

M. Amelot s'intéresse en particulier à la façon dont sont produites et utilisées les représentations de la nature dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques d'environnement et d'aménagement du territoire. Ses recherches portent à la fois sur les pays du nord (France, Europe), sur les espaces du sud (Madagascar, et plus généralement le sud-ouest de l'Océan Indien) ainsi que sur les Outre-mers français. M. Amelot a dirigé plusieurs programmes de recherche en France et à Madagascar. Il anime des programmes de coopération inter-universitaires entre la France et Madagascar.

M. Amelot indique avoir assuré la coordination, jusqu'à la présente année universitaire 2019/2020, du master Gestion des Territoires et Développement Local dont il espère faire bénéficier à l'établissement des compétences, ainsi que celles d'autres formations qui pourraient à la fois être associées à des missions utiles à la communauté et contribuer par cette implication à leur reconnaissance et à leur valorisation à l'extérieur.

M. Amelot a siégé au Conseil Scientifique entre 2008 et 2012 puis à la Commission de la recherche entre 2016 et 2020,

Il est membre de plusieurs conseils scientifiques consultatifs : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Comité Scientifique du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).

M. Amelot a également exercé des fonctions de commissaire enquêteur dans le cadre d'enquêtes publiques auprès du tribunal administratif (2008-2010) notamment sur des opérations d'aménagement dans le cadre de dossiers de PLU.

M. Amelot explique que les missions de cette vice-présidence déléguée « *aménagement et développement durable* », au service de l'établissement et de la communauté universitaire, s'inscrivent dans une perspective multi-échelle du local au global, et réciproquement.

Dans le dessein de permettre à l'Université Bordeaux Montaigne de remplir ses missions en accord avec la législation et les orientations nationales et internationales ;  
afin de contribuer à la création des conditions d'une université durable et citoyenne, ouverte sur le monde et la société ;

en s'appuyant sur les ressources et les compétences propres de l'établissement et sa capacité à s'engager à travers ses formations et ses activités de recherche dans les domaines des lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales,

sous l'autorité du Président et en étroite collaboration avec la chargée de mission « *Transition écologique et solidaire* », en coordination avec l'ensemble des vice-présidents et des chargés de mission, de la directrice générale des services et l'ensemble des services et des directions concernés,

en privilégiant une démarche de concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire locale et nationale, en particulier la commission CVEC et le Comité Transition écologique de la CPU, les missions de cette vice-présidence déléguée « aménagement et développement durable », seront articulées autour de 4 axes principaux:

1 - Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'établissement transversale, articulée et en lien avec les partenaires internes et externes (UE, Etat, Région, Collectivités locales, associations, entreprises, etc.), en matière de développement durable et de responsabilité sociale en particulier dans les domaines de :

- Alimentation et solidarité
- Eau et énergie
- Gestion des déchets et des ressources (économie circulaire )
- Mobilité, transport et sécurité
- biodiversité

2 - Accompagner les services et les membres de la communauté universitaire dans la prise en compte et la mise en cohérence des objectifs de développement durable dans leurs procédures (marchés publics, RH, sensibilisation, accompagnement et soutien aux initiatives en faveur de la transition écologique et solidaire, etc.)

3 - Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des différents sites sous la responsabilité de l'Université Bordeaux Montaigne afin d'améliorer les conditions de travail et d'étude, à partir d'une réflexion sur la gestion et la maîtrise du temps et des espaces visant à

favoriser la vie de la communauté universitaire et son insertion dans le territoire, et de contribuer à une gestion environnementale et socialement responsable des espaces extérieurs et aménagés

- 4 - Contribuer à une gestion raisonnée et durable du patrimoine et assurer le portage et le suivi politique des opérations engagées, programmées ou à venir (Opération Campus, CPER, etc.), en interagissant à cet effet avec les services et les différents partenaires impliqués dans ces opérations.

▪ Mme Bouchiba-Fochesato expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué « Vie universitaire et qualité de vie au travail » :

Elle évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat:

Mme Bouchiba-Fochesato est maître de conférences-HDR au département des pays ibériques et ibéroaméricains de l'UFR langues et civilisations. Sa spécialité est le théâtre baroque espagnol. Elle est par ailleurs élue à la CFVU.

Mme Bouchiba-Fochesato est une ancienne étudiante de l'université Bordeaux-III.

Après deux années de classe préparatoire au lycée Montaigne à Bordeaux, elle a intégré l'Université Bordeaux-III en 1987. Elle y a rencontré sa directrice de mémoire de maîtrise, de mémoire de DEA, puis de thèse, Nadine Ly. C'est également au sein de l'université Bordeaux-III qu'elle a préparé l'agrégation d'espagnol, soutenu sa thèse de doctorat et présenté son HDR (habilitation à diriger les recherches).

Elle connaît l'université Bordeaux-III depuis 30 ans et ne l'a quittée que trois ans, pour enseigner en collège.

Elle a été ensuite ATER pendant 4 ans, 11 ans PRAG (professeur agrégé) et cela fait 10 ans qu'elle est Maître de conférences. Sur ces onze années de Prag, six d'entre elles ont été également celles de la réalisation de sa thèse. Grâce à la politique volontariste et bienveillante de Bordeaux-III pour les prag doctorants (des emplois du temps regroupés, des allègements horaires) il a été possible à Mme Bouchiba-Fochesato de mener de front ces deux activités et comme Prag docteur elle a ensuite pu participer activement aux travaux de son laboratoire.

Par l'évocation de ses années de formation, Mme Bouchiba-Fochesato tient à souligner à quel point elle se sent redevable envers l'université Bordeaux-III. N'étant pas issue d'un milieu d'universitaires, elle indique porter en elle - (comme d'autres au sein de l'établissement) - « *la réalité d'une université ouverte sur la société, formatrice et émancipatrice* ».

Elle explique avoir aussitôt accepté la proposition du président d'université d'entrer dans l'équipe qu'il était en train de constituer, pour deux raisons : la première était que le connaissant comme directeur d'UFR, elle avait « *entièrement confiance dans la sincérité de son projet et dans sa capacité à le mener à bien* », la seconde était qu'elle relevait dans cette offre l'opportunité de rendre un peu de ce que cette université lui avait donné aussi bien comme étudiante que comme personnel à part entière.

Le double périmètre de la vice-présidence déléguée à laquelle elle se présente, la vie universitaire et la qualité de vie au travail est dans la logique de ce cheminement personnel mais pas uniquement. Il est également dans la logique de la vie au sein de l'établissement de l'ensemble des membres de la communauté universitaire, personnels et étudiants.

Les trois grands axes de l'action de cette vice-présidence déléguée « vie universitaire et qualité de vie au travail » sont les suivants :

- le premier axe : est celui consistant à œuvrer à la mise en place de mécanismes de prévention, d'aide et de prise en charge en matière de santé, de solidarité, de sécurité et d'égalité (qu'il s'agisse de risques psychosociaux, de situation de harcèlement, de sécurité physique des biens et des personnes, de médecine préventive, d'aide sociale etc.). C'est une mission qui concerne les étudiants et les personnels ;
- le second axe concerne plus spécifiquement les étudiants puisqu'il s'agira pour cette vice-présidence déléguée d'œuvrer au plein développement de la vie associative et de la vie étudiante et à la participation active des étudiants à l'évolution des conditions de vie dans notre université ;
- le troisième enfin concerne les personnels avec lesquels un travail profond de rénovation des instances du dialogue social et de facilitation de ce même dialogue devra être mené : il s'agira de concevoir collectivement un nouveau modèle organisationnel paritaire (du fait, entre autre, de la fusion du CT et du CHSCT) mais également mettre au premier plan de la réflexion et de l'action engagée les questions, décisives, de qualité de vie au travail.

Mme Bouchiba-Fochesato explicite le sens de la dénomination choisie pour cette vice-présidence déléguée « *Vie universitaire et Qualité de vie au travail* » et non « *ressources humaines* ».

Le choix retenu collectivement d'opter pour la première formulation tient à deux raisons essentielles : premièrement elle a le mérite de ne pas être ambiguë quant au rôle du vp ou de la Vp concerné/e, lequel ou laquelle ne saurait se substituer à la fonction administrative de directeur ou directrice des ressources humaines. Mme Bouchiba-Fochesato explique avoir bénéficié d'un important travail de tuilage de la part de la vice-présidente déléguée RH sortante (Mme Lawrance) – à l'endroit de laquelle elle adresse ses remerciements les plus sincères – afin de préparer la transition entre ces vices-présidences déléguées.

Deuxièmement, il apparaît à l'équipe présidentielle que la qualité de vie au travail, c'est-à-dire le fait que chacun et chacune parmi les personnels de cette université, travaille individuellement et collectivement de la manière la plus satisfaisante possible sur le plan psychologique, physique et réglementaire était la base même de toute politique des ressources humaines.

S'agissant enfin du choix du double périmètre de cette vice-présidence déléguée qui, d'un certain point de vue, peut être regardée comme la fusion de deux vp existant jusqu'ici : la vie universitaire et les Rh.

Mme Bouchiba-Fochesato explique que ce choix n'opère pas de fusion des 2 anciennes vice-présidences déléguées mais procède plutôt d'une configuration inédite à l'université Bordeaux Montaigne d'une nouvelle vice-présidence déléguée.

Mme Bouchiba-Fochesato observe que l'équipe présidentielle est conçue dans une logique « interconnectée », paramétrée pour le travail en commun chaque fois que cela est souhaitable, chacun et chacune d'entre les membres composant cette équipe ayant un ou plusieurs points de contact, clairement identifiés, avec le domaine des autres.

Cette vice-présidence déléguée « *Vie universitaire et Qualité de vie au travail* » si elle est inédite à l'Université Bordeaux Montaigne, ne l'est pas sur le plan national : L'université Montpellier-III-Paul Valéry, s'est déjà dotée de ce type de vice-présidence, sur un périmètre identique, depuis près de six ans.

▪ M. Damome expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué « orientation, insertion professionnelle et communication externe »:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat.

M. Damome est enseignant-chercheur en Sciences de l'information et de la communication à l'UFR STC et chercheur au sein du laboratoire MICA, après avoir exercé professionnellement comme professeur de philosophie au lycée et journaliste radio.

Il dirige depuis 2012 au sein du département ISIC la mention communication des organisations et, comme directeur délégué de l'UFR STC et s'occupe depuis 2015 de la promotion et de l'internationalisation des formations de l'Université Bordeaux Montaigne, de la taxe d'apprentissage et des relations partenariales et enfin de la communication extérieure.

C'est au nom de ces responsabilités et donc des expériences acquises qu'il candidate au mandat de VP délégué « orientation, insertion professionnelle et communication externe ».

Selon M. Damome, beaucoup de choses se font déjà dans le domaine de l'orientation, fruits d'un travail fantastique réalisé ces dix dernières années sous la houlette des collègues qui l'ont précédé à ce poste et d'une équipe de professionnels experts en la matière et fortement dévoués. Il adresse ses félicitations à l'endroit de la VP sortante déléguée « aux Stages, à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle » (Mme Magne) qui a révélé une vraie passion pour ce domaine, ainsi qu'à l'endroit des collègues de la DOSIP pour ce travail admirable.

En matière d'insertion professionnelle, beaucoup a été fait également. Mais c'est dans ce domaine que des idées nouvelles pourraient être les bienvenues.

C'est donc précisément dans ce domaine que M. Damome apporte deux propositions politiques :

- développer une communication institutionnelle à l'endroit du monde professionnel pour accompagner et légitimer le discours des étudiants et des formations. Il s'agit notamment d'aider les entreprises à mieux connaître et apprécier les compétences professionnelles développées au sein des formations de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) en créant par exemple une plaquette professionnelle de l'offre de formation de l'université à côté de la plaquette pédagogique et en valorisant un peu plus les projets étudiants. Cela leur permettra de se tourner spontanément vers l'Université Bordeaux Montaigne pour prendre des stagiaires et recruter des diplômés dans les domaines professionnels auxquels l'université forme les étudiants ;
- deuxième axe majeur : travailler à reconnecter les anciens diplômés avec la communauté universitaire de l'UBM afin qu'ils participent activement à la visibilité et au rayonnement de l'université au sein du monde professionnel et plus directement qu'ils participent à la professionnalisation et à l'insertion professionnelle des étudiants.

La mission de « communication extérieure » du mandat de cette vice-présidence déléguée consiste à travailler avec la direction de la communication et en concertation large avec la communauté à la construction d'un positionnement communicationnel établissant une cohérence entre :

- d'une part, l'image d'une université jeune, dynamique, ouverte sur la société contemporaine, certaine de ses compétences dans les domaines qui sont les siens, qui forme des professionnels dans tous ces domaines... cohérence donc entre cette image qui transparaît à travers les actions, les formations et la Recherche de l'UBM... avec

- d'autre part, les valeurs fortes de culture et d'humanisme affichées ces 50 dernières années à travers l'option préférentielle des SHS et en capitalisant sur l'histoire et l'image fortement valorisantes de Michel de Montaigne.

▪ M. Ertlé expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué « Relations internationales en charge de l'internationalisation des formations de l'Université Bordeaux Montaigne »:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat.

M. Ertlé a été nommé maître de conférences en 2000 à l'Université Bordeaux Montaigne.

Il explique s'être très vite investi dans les relations internationales, en héritant tout d'abord de la gestion d'accords de mobilité, puis en devenant chargé de mission puis Vice-Président délégué au sein du service des relations internationales entre 2002 et 2009. Il indique n'avoir jamais cessé depuis, en tant qu'enseignant chercheur, en tant que directeur de département, de promouvoir la mobilité internationale qui donne aux formations de l'Université Bordeaux Montaigne une indéniable valeur ajoutée. Pour avoir lui-même effectué de nombreuses missions d'enseignement à l'étranger et accueilli de nombreux collègues de différents pays, il se déclare profondément convaincu que ces rencontres avec d'autres pratiques, d'autres cultures, d'autres publics renforcent toutes celles et ceux qui ont la chance d'en bénéficier, étudiants, enseignants, personnel administratif. Cette chance doit être offerte au plus grand nombre.

La mission de cette vice-présidence déléguée «*Relations internationales en charge de l'internationalisation des formations de l'Université Bordeaux Montaigne*» sera de développer la dimension internationale au sein des formations et d'offrir ainsi à tous les acteurs concernés, étudiants, enseignants, personnels gestionnaires des formations, la possibilité d'accéder à une expérience internationale, et d'enrichir ainsi leur parcours.

Celle-ci pourra prendre la forme de mobilités, de rencontres avec des étudiants ou collègues étrangers, déjà pratiquées au sein de l'université mais qu'il faut encore développer. Elle signifiera aussi mieux connaître et s'impliquer davantage dans la construction, le développement, le dynamisme de cette dimension internationale. Dans cet objectif, et dans l'hypothèse de son élection à cette vice-présidence déléguée, M. Ertlé indique qu'il sera chargé de piloter, avec la Direction des Relations Internationales, un réseau de correspondants sur le terrain, dans chaque formation, avec qui la politique d'échanges internationaux, de mobilité étudiante, enseignante, administrative sera élaborée, en tirant le meilleur parti des relations existantes entre les personnes, à partir d'initiatives individuelles qui sont souvent le terreau le plus fertile pour l'éclosion de partenariats durables.

Le développement des liens déjà formés ne sera pas négligé et, si l'accent sera mis sur certains partenariats stratégiques ou historiques (transfrontalier, certains pays d'Afrique, Caraïbe, Californie, Canada, Corée, Chine et Japon), l'équipe présidentielle s'attachera à consolider les liens avec des régions du monde restées jusque-là à la marge des échanges universitaires, comme certains états d'Europe de l'est, des Balkans, du Caucase ou les régions touchées par les conflits ou les catastrophes naturelles pour lesquelles la coopération universitaire revêt une dimension supplémentaire de solidarité et d'humanisme pleinement en phase avec l'esprit de l'Université Bordeaux Montaigne.

L'internationalisation ne concernera pas que les formations ou les niveaux les plus directement associés aux mobilités comme les licences de langue, mais devra être étendue à toutes les formations et fortement développée aux niveaux M et D. L'intégration d'une expérience internationale dans tous les cursus est un objectif souhaitable, tout comme la création de diplômes conjoints ou de doubles diplômes

en partenariat avec des universités étrangères. Je travaillerai sur tous ces dossiers en étroite collaboration avec la CFVU et les équipes de formation.

M. Ertlé indique que la DRI de l'université est aujourd'hui structurée de manière à pouvoir répondre à des appels à participation d'envergure. Il s'engage à soutenir ses forces vives dont l'expertise est garante de l'existence et du succès des actions entreprises.

Il ajoute que si la mission de cette vice-présidence déléguée est centrée sur les formations, il travaillera main dans la main avec le VPRI chargé plus spécifiquement de l'internationalisation de la recherche.

Formations et recherche sont intimement liées, et si les collaborations développées autour d'un projet recherche seront gérées par le VPRIR, le VPRIF veillera à ce que la formation des jeunes chercheurs, étudiants de Master ou doctorants, leur propose la plus large ouverture possible à l'international.

Il s'engage enfin à représenter auprès des partenaires régionaux, nationaux et internationaux les valeurs qui sont celles de l'Université Bordeaux Montaigne.

▪ M. Katuszewski expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué « Politique culturelle » de l'Université Bordeaux Montaigne »:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat.

M. Katuszewski a rejoint l'université Bordeaux-III en septembre 2009 comme ATER à mi-temps après avoir soutenu en 2006, à La Sorbonne Nouvelle (Paris-III) une thèse sous la direction de Florence Dupont, publiée sous le titre : « *Ceci n'est pas un fantôme. Essai sur les personnages de fantômes dans les théâtres antiques et contemporain* ». En 2012, il a obtenu un poste de MCF en études théâtrales à l'Université Bordeaux Montaigne. Il est également membre de l'unité de recherche CLARE (ARTES).

Il indique que ses recherches, après avoir porté sur les spectacles à l'époque antique et contemporaine, ont ensuite été consacrées au théâtre de Pier Paolo Pasolini. Il a ainsi publié un ouvrage en 2015 intitulé « Le théâtre de Pier Paolo Pasolini ». Actuellement, il mène des recherches sur les spectacles avec des non professionnel-le-s de la scène joués sur les scènes institutionnelles. Il s'intéresse également au théâtre yiddish et, enfin, mène des recherches en études sur le genre, études gays et lesbiennes, études queer, liées aux arts de la scène. Un de ses projets concerne ainsi la scène yiddish queer new-yorkaises très active depuis plusieurs années.

M. Katuszewski a également occupé plusieurs responsabilités administratives : responsable de la licence théâtre, du master expérimentations et recherches dans les arts de la scène, de la section théâtre. Il a été élu au CA de l'université lors de la dernière mandature et actuellement à la CFVU.

Enfin, il est rédacteur en chef de la revue Horizons/Théâtre (PUB) qu'il a créée avec M. Fertat, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne.

Avant d'entrer à l'université, il a été comédien, metteur en scène, directeur de compagnie, et a donné des cours de sculpture dans différents ateliers.

M. Katuszewski assure que le milieu de la culture lui est ainsi familier depuis plusieurs décennies et qu'il a pu créer, depuis son installation à Bordeaux en 2011, un réseau conséquent au sein des milieux culturels qu'il mettra à profit pour l'Université Bordeaux Montaigne dans l'hypothèse de son élection à la vice-présidence déléguée « *Politique culturelle* ».

M. Katuszewski explique avoir accepté sans réserve la proposition du président d'université d'honorer ce mandat de vice-présidence déléguée. Il adresse au président ses remerciements pour la confiance ainsi accordée.

Fort de ses expériences et de ses connaissances du milieu culturel et des activités culturelles et artistiques de l'Université Bordeaux Montaigne et dans la mesure où il adhère sans réserve au programme politique élaboré collégialement par la liste « Montaigne autrement » ainsi qu'aux valeurs portées par ce programme, il énonce les grands principes qu'il entend mettre en œuvre dans l'exercice de ce mandat de vice-présidence déléguée:

- tout d'abord, il s'agira de favoriser la participation de tous-tes aux activités culturelles et artistiques de l'université et aussi en dehors de l'université, avec par exemple la mise en place d'un passculture pour les étudiant.e.s ;
- il s'agira également d'accompagner les services et les membres de la communauté universitaire dans la mise en œuvre de projets culturels, en mettant à contribution les talents de tous les personnels et des étudiant.e.s, en suscitant les initiatives, en aidant aux montages de projets et en accompagnant intensément leur mise en œuvre ;
- à court terme, il est souhaité la création d'un service universitaire spécifiquement chargé de l'action culturelle et artistique comme il en existe dans la plupart des universités, suivant les recommandations du ministère dont les principes sont énoncés dans le décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires (cf. article D. 714-97 du code de l'éducation).

M. Katuszewski entend travailler en étroite concertation avec les services culturels des autres universités nationales et implique fortement l'Université Bordeaux Montaigne dans le réseau « Art+Université+Culture », le réseau national de l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur.

Il souhaite également renforcer et développer les partenariats, les projets et les échanges avec les institutions culturelles de la métropole, de la région, mais aussi créer des liens sur le territoire national et à l'international.

Il compte élaborer une programmation d'événements culturels et artistiques dense sur l'ensemble des sites de l'Université Bordeaux Montaigne, et développer quelques manifestations phares comme une semaine de l'égalité et de la lutte contre les discriminations ou encore un festival international de théâtre afin que des troupes de théâtre du monde entier puissent se rencontrer sur le site de l'université.

M. Katuszewski explique que « cela ne pourra se faire sans élaborer un budget clair en concertation avec la vice-présidente à la vie universitaire et à la qualité de vie au travail et le vice-président étudiant, ainsi qu'avec les élu.e.s étudiant.e.s auquel.le.s la nouvelle équipe présidentielle entend redonner toute leur place. ». Il ajoute enfin qu'il présente sa candidature à cette vice-présidence déléguée avec grand enthousiasme et qu'il souhaite mener une politique culturelle concertée, active, inclusive, forte et digne d'une université en Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales.

▪ M. Lampropoulos expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué « Relations internationales en charge de l'internationalisation de la Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne »:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat.

M. Lampropoulos est Professeur de Littérature comparée à l'Université Bordeaux-Montaigne depuis septembre 2014 et membre de la dixième section du CNU depuis l'automne dernier.

Après des études à l'Université d'Athènes et la soutenance de sa thèse de doctorat à Paris III, il a été enseignant-chercheur à l'Université de Chypre pendant plusieurs années, professeur invité à l'Université libre de Berlin (un semestre en 2010), *Stanley J. Seeger Fellow* et chercheur invité à l'Université Princeton (2003-2004 ; et il le sera de nouveau au cours de l'été 2021), puis *Marie Curie Fellow* et chercheur invité à l'Université de Pennsylvanie (2014).

Ses recherches portent notamment sur les relations entre littérature, cinéma et art contemporain et s'inscrivent dans la problématique du corps, du genre et, plus récemment, de l'intime dans sa dimension politique.

Il publie régulièrement en trois langues et est également traducteur.

Son parcours personnel, son activité professionnelle dans plusieurs langues, les missions qu'il a effectuées et les invitations à l'étranger qu'il a eu la chance de recevoir, l'ont persuadé de l'importance de l'international, entendu dans son sens large, pour la recherche en sciences humaines.

Ayant aussi suivi de près, et de façon critique, l'évolution du paysage de la recherche au niveau européen, M. Lampropoulos a décidé de s'investir, en collaboration avec Antoine Ertlé et l'équipe *Montaigne Autrement*, dans l'élaboration d'un programme articulant la recherche et l'international.

Selon M. Lampropoulos, le poste de Vice-Président délégué aux Relations Internationales – Recherche (VPRIR) fait partie du nouveau dispositif de la politique volontariste pour l'international que *Montaigne Autrement* proposait dans son programme.

Sa mission principale sera de renforcer la dimension internationale de la recherche menée à l'Université Bordeaux Montaigne en élaborant des alliances stratégiques et des réseaux importants à l'international et en développant les structures nécessaires. Cette mission est conçue autour de quatre grands axes :

- 1) La dimension internationale de la recherche comme levier d'action pour une Université plus diversifiée et plus inclusive ;
- 2) Une internationalisation de la recherche indissociable des enjeux sociétaux et politiques actuels ;
- 3) Une conception des synergies et des collaborations internationales dans le domaine de la recherche sur la base d'une relation d'égal à égal ;
- 4) Le rôle indispensable des sciences humaines et sociales dans le cadre d'Horizon Europe (2021-2027) et dans le paysage international de la recherche.

Le VPRI-Recherche travaillera en étroite collaboration avec le Vice-Président délégué aux Relations internationales – Formation (VPRIF), chargé de l'internationalisation des formations, et avec la Direction des Relations internationales. Il collaborera aussi très systématiquement avec la Vice-Présidente et les élu.e.s de la Commission Recherche, avec la Direction de Recherche, la direction et l'équipe de l'École doctorale, avec les directions et les équipes des unités de recherche et assurera le lien avec les partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux travaillant sur la même thématique.

Une des actions prioritaires de cette mandature sera la préparation d'un consortium en vue d'une candidature pour l'Université européenne, une nouvelle initiative importante, entre autres, pour les questions relatives à la formation par la recherche et aux réseaux de recherche ; d'ailleurs, passer de la priorité des collaborations bilatérales au travail en réseaux est une des idées principales du projet politique de la liste « *Montaigne autrement* ». Le VPRIR examinera aussi la possibilité que l'UBM joigne l'*European Alliance for Social Sciences and Humanities Research*, qui devient un levier d'action pour la meilleure préparation des politiques de recherche en sciences humaines et sociales au niveau européen.

Il se chargera aussi d'anticiper certaines évolutions importantes dans le domaine de la recherche, notamment en ce qui concerne les croisements entre recherche académique et recherche artistique.

Le VPRI-Recherche discutera avec toutes les parties concernées de la possibilité de créer un pôle unique d'ingénierie des projets, dont l'objectif sera, entre autres, de faciliter au maximum la préparation des projets de recherche européens et internationaux, ainsi que le financement des projets doctoraux et postdoctoraux (par exemple, dans le cadre du schème COFUND et dans celui des Actions Marie Skłodowska-Curie). Il se chargera aussi d'améliorer l'accueil des professeurs invités dans la perspective de collaborations durables avec les enseignant.e.s-chercheur.e.s et les doctorant.e.s de l'UBM, surtout dans le cadre des projets de recherche communs. En plus, il examinera la possibilité de mettre en place (en collaboration avec la région Nouvelle Aquitaine et/ou les Universités de la région particulièrement actives dans le domaine) un poste de chercheur.e invité.e destiné à un.e chercheur.e en sciences humaines et sociales migrant, réfugié ou persécuté pour des raisons politiques.

De façon plus générale, le VPRI-Recherche, comme le VPRI-Formation, s'engage à représenter auprès des partenaires régionaux, nationaux et internationaux les valeurs qui sont celles de l'Université Bordeaux Montaigne.

▪ M. Laurand expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué au mécénat et aux partenariats extérieurs:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat.

M. Laurand est Professeur des universités en philosophie morale (en fait, en éthique de l'antiquité) à l'UFR Humanités.

Après avoir l'ex-UFR de philosophie, il dirige actuellement l'unité de recherche Sciences, Philosophie, Humanités, co-habituée par l'Université Bordeaux-Montaigne et l'Université de Bordeaux. A ce titre, il est membre du conseil de l'Ecole Doctorale. Il a également longtemps siégé au conseil scientifique (puis à la commission recherche du conseil académique) et au Comité technique de l'université.

M. Laurand présente au CA sa vision du rôle de la vice-présidence déléguée au mécénat et aux partenariats extérieurs (liés à la valorisation de la recherche de l'Université Bordeaux Montaigne).

La mission de cette vice- présidence déléguée est principalement de rechercher des financements extérieurs pour abonder les ressources propres de l'université.

Cette recherche sera mise en œuvre:

- d'un côté: à travers les partenariats existants au sein de l'Université Bordeaux Montaigne. M. Laurand cite l'exemple des « réalisations tout à fait importantes menées à l'université à travers UBIC (le Centre d'Innovation Sociétale Université Bordeaux Inter-Culture en Sciences Humaines et Sociales, labellisé par l'IdEx Bordeaux), *design et medialab* (laboratoire d'expérimentation et de prototypage qui valorise la recherche en Design et en Transmedia), *les chaires Reset et crisalidh* (chaire Crisalidh – Innovation sociale & Territoires ) » et indique se rendre prochainement avec la vice-présidente de la Commission de la recherche de l'université (Mme Jaëck) « à la rencontre des acteurs de ces cellules où se nouent de tels partenariats stratégiques, pour tenter de les soutenir et de les valoriser, tout en cherchant à établir encore d'autres liens avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler « le monde socio-économique ». Il ajoute qu'il prendra contact très rapidement avec la Fondation « Bordeaux Université » « pour tenter de trouver la place de l'Université Bordeaux Montaigne dans cette institution » ;

- d'un autre côté, à travers le mécénat. Sur ce point, M. Laurand observe que la recherche de mécènes est « en soi un pari », dans la mesure où « *les « mécènes » aujourd'hui sont souvent plus intéressés par du « sponsoring », dont ils attendent des retombées, ou par des causes humanitaires* ».

Il ajoute que si la nouvelle équipe présidentielle tient « à afficher et à affirmer le mot « mécénat », c'est qu'elle tient aussi à la gratuité du don, qui correspond également à la gratuité des missions d'une université d'Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines. Dans cette perspective, M. Laurand entend « proposer une « charte du mécénat », pour garantir cette gratuité.

Il évoque les difficultés liées à la recherche de mécènes qui sont fortement sollicités et qui « veulent désormais encore plus savoir pourquoi ils donnent et attendent des objectifs précis (on donne pour la recherche sur le covid, sur le cancer, etc.). Il faudra donc que le VP délégué au mécénat et aux partenariats extérieurs sache expliquer à la fois l'identité de l'Université Bordeaux Montaigne, la richesse des enseignements et recherches qui y sont menées, mais aussi ses difficultés.

Il faudra donc que ce VP délégué trouve non seulement les « *les « bons » interlocuteurs, ceux pour qui la figure de Montaigne parle au cœur et à l'esprit, mais également les « bons arguments* ». C'est pourquoi, en amont, le VP délégué au mécénat et aux partenariats extérieurs devra recueillir des données sur les recherches menées dans les laboratoires de l'université, identifier celles qui peuvent intéresser de futurs mécènes, qu'il lui faudra également identifier. Ce VP délégué devra ensuite tenter d'établir des « stratégies de communication » en direction de ces possibles mécènes. Enfin, en cas d'obtention de financements, des conventions seront à élaborer dont il faudra suivre « le déroulement » « *(y compris dans la communication envers les mécènes, qui seront en droit d'attendre, faute de retour effectif sur investissement, au moins ce que j'appellerais une reconnaissance symbolique)* ».

Par-delà cette recherche de « grands mécènes », le premier chantier du VP délégué au mécénat et aux partenariats extérieurs « *sera, en s'inscrivant dans la continuité d'une réflexion engagée par l'équipe précédente, et en lien avec la direction des finances, le VP délégué au numérique et le VP délégué en charge de l'orientation l'insertion professionnelle et la communication externe, de mettre en place une page internet permettant les dons en ligne*. M. Laurand évoque son souhait d'une « interface simple et souple », avec la possibilité pour « *les donateurs (anciens étudiants, ou tout autre personne touchée par la question de la transmission de la culture) puissent avoir le choix de la thématique pour laquelle ils préfèrent donner : soit un don non fléché, soit un don à la recherche, soit à la formation, ou bien enfin pour l'investissement immobilier. Ces dons feront évidemment l'objet d'un reçu en vue d'une réduction fiscale* ».

M. Laurand indique être « *conscient de la difficulté de la tâche, l'étroitesse des marges de manœuvre* » et ne pas minorer le risque d'échec. Dans l'hypothèse de son élection à cette vice-présidence déléguée, il assure qu'il viendra ultérieurement rendre compte au CA des actions entreprises dans le cadre de son mandat. M. Laurand ajoute enfin qu'il appartiendra alors au CA de juger « *de la pertinence d'une fonction qu'il lui faut, à partir des expériences qui ont pu être déjà menées précédemment, inventer* ».

▪ M. Rouissi expose au CA sa candidature au mandat de VP délégué « Numérique»:

Il évoque son parcours académique et professionnel puis expose les grandes orientations de son mandat.

M. Rouissi a suivi un parcours antérieur hors de l'Université Bordeaux Montaigne: diplômé en mathématiques appliquées en sciences sociales, il a exercé la profession d'ingénieur en informatique (réseaux et systèmes) en 1991, puis de consultant et analyste (informatique et technologies de l'information) pendant 10 ans avant une réorientation en 1999 à l'Université Bordeaux Montaigne.

Il a obtenu en 2000 à l'Université Bordeaux Montaigne un DEA en sciences de l'information et de la communication, puis est devenu successivement chargé de cours, puis ATER et a obtenu en 2004 un doctorat sur la normalisation dans la production des documents numériques.

Il est depuis 2007 maître de conférences (MCF) en sciences de l'information et de la communication depuis 2007 à l'ISIC.

Il a été élu membre de plusieurs instances de l'université [au conseil d'UFR STC ; au conseil de laboratoire MICA de 2010 à 2014, puis au CEVU de 2012 à 2014 (CFVU 2014-2016)] et a été responsable du C2i (2006-2019), de la licence information et communication (2008-2010), chargé de mission pour la formation à distance (2010-2012), directeur de l'ISIC (2012-2016), responsable de la mention de master humanités numériques (depuis 2016) et du master document numérique et humanités digitales 2016 à 2018), responsable du master dispositifs numériques éducatifs depuis 2018 (année de création).

Ses travaux de recherche menés au sein de l'unité MICA (EA 4426), dans l'axe ICIN (Information Connaissance et Innovation Numérique), portent actuellement sur l'observation et l'analyse des dispositifs numériques notamment pour l'apprentissage en ligne.

M. Rouissi explique que la vice-présidence déléguée au numérique porte sur l'exercice de fonctions transversales d'accompagnement des projets, avec des enjeux importants notamment dans le domaine de la recherche et de la valorisation de la recherche. Il indique que sur le plan pédagogique, le recours au numérique n'est pas substitutif de l'enseignement en présentiel et qu'il doit s'entendre de manière modérée, en complément du mode d'enseignement en présentiel.

Il s'agira d'engager la réflexion sur les moyens permettant, pour les étudiants et personnels de l'établissement, de faciliter de l'accès (hors de l'université) aux applications numériques de l'université avec des équipements informatiques peu coûteux, pour assurer une meilleure continuité du fonctionnement de l'établissement.

➤ Au terme de ces différentes présentations et avant de procéder à l'élection de chacune de ces vice-présidences déléguées, M. le président invite les membres du CA à adresser leurs éventuelles questions à l'endroit des candidats proposés. Il précise que chaque membre de l'équipe présidentielle produira un rapport annuel d'activités renseignant le bilan des actions entreprises dans le cadre de son mandat. Ce bilan sera présenté au comité technique et au conseil d'administration de l'université.

M. Lutz déplore que les étudiants ne soient pas associés à la définition de l'ordre du jour des séances du conseil d'administration de l'université.

Il estime que les missions des vice-présidences déléguées, telles que proposées par la nouvelle équipe, « *n'intéressent pas du tout les jeunes d'aujourd'hui* » et sont étrangères à leurs préoccupations actuelles qui portent notamment sur la lutte contre le racisme, l'égalité femmes/hommes, la régularisation des sans papiers, l'écologie, la précarité étudiante.

M. le président assure de l'intérêt porté à ces questions sociétales. Il observe que l'université doit s'en emparer et produire un discours qui interroge ces problématiques. Afin de permettre un tel discours, il faut d'abord que des personnes au sein de l'institution soient chargées de ces questions. Enfin, le débat autour de ces questions a vocation enfin à s'exprimer de manière large, au-delà du cadre restreint du CA de l'université comprenant un nombre limité de (36) membres.

M. Péraud relève un ensemble de points jugés, de son point de vue, problématiques au regard des présentations des candidats aux vice-présidences déléguées :

- il regrette d'abord l'absence d'indication, par la nouvelle équipe, de projets d'actions précis, opérationnels pour la durée de leur mandat. Il estime que l'exposé des candidats aux fonctions de VP délégués se borne pour la plupart (et à l'exception des vice-présidences déléguées « *Politique culturelle* », et « *Mécénat et partenariats extérieurs* ») - à l'évocation de grands principes ;
- Il évoque également la question des décharges de services associées à ces nominations de vice-président-e-s délégué-e-s et des chargé-e-s de missions. Quel est le volume horaire de ces décharges ?;
- il s'enquiert de la problématique (non abordée par la nouvelle équipe) de mise en œuvre des travaux prévus sur le site de l'université, à la rentrée 2020 dans le cadre de l'Opérations Campus Bordeaux. Quels moyens humains sont prévus par la nouvelle équipe présidentielle pour gérer ces travaux à venir ?;
- il demande ce qui est prévu en matière d'équipements numériques des étudiants ;
- concernant le volet « partenariats extérieurs : avec quelle intensité d'engagement la nouvelle équipe est-elle disposée à rechercher des financements extérieurs, à augmenter le nombre des contrats de recherche conclus par l'université ?; quelle va être la position de la nouvelle équipe vis-à-vis de la Fondation « Bordeaux Université », fondation de coopération scientifique (FCS) ayant au nombre de ses membres fondateurs l'UBM et qui a demandé à cette dernière de payer pour bénéficier de ses services sans soutien significatif apporté en retour ?;
- s'agissant de la formation continue : pourquoi est-elle « reléguée » au périmètre d'action d'un chargé de mission, alors qu'elle participe de la responsabilité sociale de l'université et représente un enjeu « cardinal » pour l'établissement ?;

M. le président répond que s'agissant des décharges de services octroyés aux vice-présidences déléguées et aux chargé-e-s de missions, elle s'élève à un volume horaire total de 656 heures (contre 768 heures sous la mandature de la présidente sortante), avec des ajustements ultérieurs qui seront peut-être à prévoir à la marge.

Concernant les travaux immobiliers prévus sur site à la rentrée 2020, M. le président indique que les moyens correspondants ont été pensés avant sa prise de fonctions et qu'ils doivent évoluer du fait du retard suscité par la crise sanitaire covid-19 dans la mise en œuvre des opérations initialement prévues.

Il assure que la nouvelle équipe œuvre en ce sens en lien avec la DPIL (direction du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique) de l'université et la SRIA (société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'université de Bordeaux). Un important travail de communication sera à entreprendre pour informer la communauté universitaire des perturbations que cela pourra engendrer (les travaux ayant lieu en site universitaire occupé).

M. Rouissi explicite le projet de la présidence d'université en matière d'équipements numériques des étudiants. Il s'agit de mettre en place un dispositif de serveur permettant de faciliter l'accès aux applications informatiques de l'université au moyen d'équipements plus légers, moins onéreux. Le coût de ce projet est évalué à un millier d'euros auquel s'ajoutera le coût d'acquisition des logiciels). Ce projet participe du travail mis en œuvre pour améliorer la réussite étudiante, dans une logique de réduction de la fracture numérique.

Le numérique est enfin un levier important de développement de la formation continue [exemples cités de l'université d'Agadir, de l'université de Fès (Maroc) qui rencontrent d'importants besoins de formations de leurs personnels et de leurs étudiants au numérique].

L'objectif est donc également de développer des formations au numérique (dont notamment des diplômes d'université (DU) professionnels en matière de numérique éducatif) qui vont permettre de dégager des ressources nouvelles pour l'université.

M. Laurand évoque la démarche qu'il entend mener sur le volet « *mécénat et partenariats extérieurs* ».

Il s'agira dans un premier temps, de rencontrer les acteurs concernés puis d'établir un diagnostic, de partager les difficultés rencontrées avant de définir un plan d'actions. M. Laurand explique qu'il prendra l'attache de la Fondation « Bordeaux Université » pour faire le point de l'intérêt de ce partenariat pour l'Université Bordeaux Montaigne.

M. le président réfute l'idée selon laquelle la nomination d'un chargé de mission pour la formation tout au long de la vie (FTLV) serait le signe d'une « relégation » de la formation continue. Cette mission sera portée par le collègue nommé à cet effet en collaboration avec plusieurs membres de l'équipe présidentielle.

Mme Albenga explique qu'en raison de l'absence de parité F/ H dans la composition proposée des membres de l'équipe présidentielle, elle s'abstiendra de voter lors de l'élection des vice-président-e-s délégué-e-s.

Mme Faivre indique que les élus étudiants de la liste EBM voteront en faveur des candidat-e-s proposé-e-s aux fonctions de vice-président-e-s délégué-e-s, en lien avec l'engagement de liste « *Montaigne Autrement* » d'associer étroitement les étudiants au fonctionnement institutionnel de l'université.

Question est posée à M. le président et à Mme Bouchiba-Fochesato, des mesures prévues par l'équipe présidentielle en matière de sécurité, de blocage & de dégradation des locaux ainsi que de prévention des situations de violence(s) physique(s) et verbale(s).

Est également évoquée la présence irrégulière des gens du voyage sur le site de l'université.

M. le président assure comprendre ces inquiétudes qui sont parfaitement légitimes. S'agissant des blocages susceptibles d'advenir, il indique qu'il privilégiera la mise en œuvre du dialogue pour faire cesser les blocages.

Concernant le maintien de la sécurité sur le site universitaire, M. le président assure du dialogue mis en œuvre avec les partenaires du site, au travers notamment d'un entretien prévu en date du 12 juin 2020 (après-midi). La problématique, récurrente, de présence irrégulière des gens du voyage sur le site universitaire, a donné lieu avant l'entrée en fonctions au 20 mai 2020 du nouveau président d'université, à la mise en œuvre des démarches nécessaires à la libération des espaces illégalement occupés. Ces démarches se poursuivent, avec un élément plutôt favorable lié à une moindre présence des gens du voyage comparativement aux années antérieures, du fait de l'état de crise sanitaire covid-19.

En l'absence de nouvelles questions, M. le président propose aux membres du CA de procéder à l'élection des vice-président-e-s délégué-es.

▪ Election de la VP déléguée « *Handicap & inclusion* »:

La candidature de Mme Pinède est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33

Abstention: 0

Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 0

Nombre de voix exprimées : 25

Contre: 1

Pour: 24

➡ **Mme Pinède est élue VP déléguée «*Handicap & Inclusion* ».**

▪ Election du VP délégué « Aménagement et Développement Durable »:

La candidature de M. Amelot est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 0  
Nombre de voix exprimées : 25  
Contre: 3  
Pour: 22

➔ **M. Amelot est élu VP délégué «Aménagement et développement durable ».**

▪ Election de la VP déléguée « Vie universitaire et qualité de vie au travail »:

La candidature de Mme Bouchiba-Fochesato est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 9  
Nombre de voix exprimées : 24  
Contre: 3  
Pour: 21

➔ **Mme Bouchiba-Fochesato est élue VP déléguée «Vie universitaire et qualité de vie au travail ».**

▪ Election du VP délégué « Orientation, insertion professionnelle et communication externe »:

La candidature de M. Damome est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 8  
Nombre de voix exprimées : 25  
Contre: 2  
Pour: 23

➔ **M. Damome est élu VP délégué «Orientation, insertion professionnelle et communication externe ».**

▪ Election du VP délégué « Relations internationales en charge de l'internationalisation des formations »:

La candidature de M. Ertlé est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 10  
Nombre de voix exprimées : 23  
Contre: 1  
Pour: 22

➔ **M. Ertlé est élu VP délégué «Relations internationales en charge de l'internationalisation des formations ».**

▪ Election du VP délégué « Politique culturelle »

La candidature de M. Katuszewski est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 8  
Nombre de voix exprimées : 25  
Contre: 3  
Pour: 22

➔ **M. Katuszewski est élu VP délégué «Politique culturelle ».**

▪ Election du VP délégué « Relations internationales en charge de l'internationalisation de la Recherche »:

La candidature de M. Lampropoulos est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 8  
Nombre de voix exprimées : 25  
Contre: 1  
Pour: 24

➔ **M. Lampropoulos est élu VP délégué «Relations internationales en charge de l'internationalisation de la Recherche».**

▪ Election du VP délégué au mécénat et aux partenariats extérieurs:

La candidature de M. Laurand est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 10  
Nombre de voix exprimées : 23  
Contre: 1  
Pour: 22

➔ **M. Laurand est élu VP délégué au mécénat et aux partenariats extérieurs.**

▪ Election du VP délégué « Numérique » :

La candidature de M. Rouissi est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 0  
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s): 8  
Nombre de voix exprimées : 25  
Contre: 2  
Pour: 23

➔ **M. Rouissi est élu VP délégué «Numérique».**

**Point n°4 – Délibération cadre relative aux modalités d'organisation à distance des séances des conseils & instances collégiales administratives de l'université bordeaux Montaigne:**

Mme Mazenc présente ce point de l'ordre du jour.

Il s'agit de proposer au CA d'adopter une délibération-cadre fixant les modalités d'organisation à distance des séances des conseils et instances collégiales administratives pour la durée courant jusqu'au 10 août 2020, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

En application de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020, l'état d'urgence sanitaire Covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020. Sur la durée de l'état d'urgence sanitaire Covid-19 augmentée d'un mois (soit du 12/03/2020 au 10 /08/2020 inclus), l'ordonnance n°2020-347 permet aux organes délibérants et instances collégiales administratives de l'université de délibérer à distance en cas d'urgence ou de nécessité selon les termes de l'ordonnance n°2014-1329 du 06/11/2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et ce, dans l'hypothèse même où les statuts de l'établissement prévoient des modalités d'organisation différentes ou l'excluent expressément.

La validité des délibérations prises de manière dématérialisée - (c'est-à-dire par voie d'audioconférence, par visioconférence, ou tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique permettant un dialogue en ligne ou par messagerie) - est subordonnée à la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'identification des participants et le respect de la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers.

Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges ainsi que les modalités selon lesquelles des tiers peuvent être entendus par l'instance collégiale concernée doivent être fixées par le Conseil d'administration (qui peut délibérer pour fixer le cadre général applicable à toutes les instances collégiales de l'université) ou à défaut, par chacune des instances collégiales (qui délibèrent chacune uniquement pour leur instance propre).

Selon le plan de « reprise d'activités » de l'UBM promulgué le 15 mai 2020, sont priorisés sur la durée courant jusqu'au 10/08/2020 [et compte tenu de la période de fermeture estivale de l'établissement (du 24/07/2020 au soir / réouverture à partir du 24/08/2020)]:

- pour le déroulement des séances en visioconférences et sans vote à bulletins secrets électroniques: CISCO Webex Meetings;
- pour les votes en séance à distance nécessitant un vote à bulletins secrets: Belénios.

Dans ce contexte, il est proposé une délibération-cadre du CA fixant les modalités d'organisation à distance des séances des conseils et instances collégiales administratives pour la durée courant jusqu'au 10 août 2020, selon les dispositions précitées et le plan de « reprise d'activités » de l'UBM promulgué le 15 mai 2020, sur la durée courant jusqu'au 10/08/2020 (et compte tenu de la période de fermeture estivale de l'établissement (du 24/07/2020 au soir – réouverture au 24/08/2020)

Par rapport à la version initialement adressée aux membres du CA, deux modifications sont à signaler:

- à l'article 4 suppression de la mention suivante: « Le délai raisonnable pour convoquer et adresser les documents aux membres de l'instance concernée est adapté aux circonstances nonobstant toute disposition contraire prévue par les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne » (suite à observation du Rectorat reçue en date du 10/06/2020);
- à l'article 5: reformulation (ajout de l'adjectif « *préférentielle* »): « *par exception, en cas de recours à un vote à bulletins secrets, les suffrages seront exprimés au moyen de l'utilisation préférentielle de la solution en ligne (libre et approuvée par la CNIL, mise en place par l'INRIA et ouverte à tous les établissements souhaitant mettre en place) « Belénios ».*

→ La proposition de délibération-cadre du CA fixant les modalités d'organisation à distance des séances des conseils et instances collégiales administratives de l'Université Bordeaux Montaigne est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33

Abstention: 1

Nombre de voix exprimées : 32

Contre:0

Pour: 32

**➔ Le conseil d'administration approuve la délibération-cadre du CA fixant les modalités d'organisation à distance des séances des conseils et instances collégiales administratives de l'Université Bordeaux Montaigne.**

#### **Point n°5 – Délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président d'université:**

Mme Mazenc présente ce point de l'ordre du jour.

Il s'agit de proposer au conseil d'administration (CA) d'approuver une version actualisée de la délégation de pouvoirs du CA à l'endroit du représentant légal de l'université, en lien avec les évolutions réglementaires observées sur la période (notamment dans le domaine des marchés publics et de la fixation des tarifs de l'université).

Conformément aux textes en vigueur, le président d'université peut recevoir une délégation du conseil d'administration (CA) afin d'exercer personnellement des compétences normalement attribuées à cette instance (le CA).

➤ Cette délégation est autorisée selon les modalités précisées à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, en application duquel:

- le CA : « peut déléguer certaines de ses attributions au président à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 7°, 7° bis, 8° et 9° »

- « Celui-ci (le président) rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation. Toutefois, le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au président le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget. ».

→ Les exceptions interdisant toute délégation de pouvoir du CA au Président concernent l'approbation du contrat pluriannuel d'établissement (1°), le vote du budget et l'approbation des comptes (2°), l'adoption du règlement intérieur (4°), l'approbation du rapport annuel d'activité (7°) et du bilan social (7° bis) présentés par le Président, la délibération du CA sur les avis et voeux émis par le conseil académique (8°), l'adoption du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap (9°).

Le président délégataire du CA est tenu d'informer le CA des actes qu'il prend en vertu de cette délégation de pouvoirs du CA.

La version proposée de délégation de pouvoirs est actualisée par rapport à la version antérieure, afin de tenir des comptes des évolutions observées depuis lors du fait de l'entrée en vigueur d'un ensemble de dispositions [code de la commande publique (01/04/2019); de la nouvelle politique « achats » applicable depuis le 01/01/2020; de la circulaire opérateurs de l'Etat en vigueur précisant les modalités d'application du décret GBCP aux EPCSCP].

Les principales modifications de cette nouvelle version portent sur les items suivants:

- relèvement du seuil pour la délégation de pouvoir accordée au président d'université pour l'approbation des pour les marchés publics de fournitures et de services (seuil porté à 500 000€ au lieu de 300 000€) (conforme à la politique achats);
- retrait de la fixation des tarifs (et symétriquement les remises accordées sur ces tarifs ) relevant de la compétence de l'ordonnateur du champ d'application de la délégation.

→ La proposition de version actualisée de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du représentant légal de l'université est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33

Abstention: 0

Nombre de voix exprimées : 32

Contre: 1

Pour: 32

**☞ Le conseil d'administration approuve la proposition de version actualisée de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président de l'université.**

#### **Point n°6 – Calendrier universitaire (2020-2021):**

M. le vice-président du conseil d'administration présente ce point de l'ordre du jour.

Il explique que le calendrier universitaire 2020/2021 (validé en séance de la CFVU réunie le 11 juin 2020) est décliné en fonction des modalités d'évaluations qui sont proposées aux équipes de formations et notamment l'évaluation continue intégrale (ECI).

➤ Ce calendrier prévoit :

##### ▪ (1) un calendrier général:

- Rentrée universitaire : 7 septembre 2020 (réunions de pré-rentree) ;
- Enseignements du semestre 1 : du 14 septembre au 18 décembre 2020 (13 semaines) ;
- Enseignements du semestre 2 : du 18 janvier au 16 avril 2021 (12 semaines),
- Examens : - session 1 du semestre 1 : du 4 au 16 janvier 2021 ;
  - session 1 du semestre 2 : du 26 avril au 11 mai 2021 ;
  - session 2 : du 16 – 02 juillet 2021
- Périodes d'interruption des enseignements :
  - ↳ 24 octobre au 01 novembre 2020 ;
  - ↳ 19 décembre 2020 au 03 janvier 2021 ;
  - ↳ 13 février au 21 février 2021 ;
  - ↳ 17 avril au 25 avril 2021 ;
- Fin de l'année universitaire : 30 septembre 2021

##### ▪ (2) un calendrier des formations en Evaluation Continue Intégrale (ECI):

- Semestre 1 : 14 septembre 2020 - 16 janvier 2021 (15 semaines) ;
- Semestre 2 : 18 janvier – 29 mai 2021 (17 semaines).

▪ (3) un calendrier en contrôle continu:

Le 3ème calendrier dit en contrôle continu est une combinaison des calendriers (1) et (2), prévoyant la mise en œuvre du contrôle continu au 1er semestre et sous forme de contrôle terminal au second semestre avec mise en œuvre d'une 2de session.

Le choix de l'un ou l'autre de ces options est laissé à l'appréciation des composantes.

Mme Melani évoque la nécessité d'une harmonisation au niveau des UFR des modalités de contrôle des connaissances.

M. le président observe que certaines formations ne souhaitent pas retenir un mode d'évaluation en contrôle continu intégral. Une telle harmonisation ne peut intervenir que dans la concertation au sein des composantes.

M. Lastecouères demande s'il ne serait pas opportun de prévoir d'emblée un scénario possible de déroulement à distance des examens de janvier/février 2021.

M. le président répond que cela ne lui paraît souhaitable à ce stade. Il sera toutefois possible de prévoir ultérieurement cette éventualité si cela devenait nécessaire.

M. le vice-président du conseil d'administration observe que le principe à l'œuvre dans le calendrier universitaire 2020/2021 est celui d'un présentiel aménagé et non pas celui d'un déroulement des enseignements et des examens intégralement à distance.

M. Péraud s'interroge sur le maintien de la couverture sociale des étudiants dans l'hypothèse du report du terme de l'année universitaire 2019/2020 au-delà du 31 août 2020. Il demande s'il est question de décaler la tenue des jurys d'examens en septembre 2020.

Il s'inquiète également de l'organisation à distance de la prochaine rentrée universitaire. Il note que plusieurs étudiants ont décidé pour cette raison de ne pas se domicilier dans le périmètre géographique de l'université à compter de la prochaine rentrée universitaire.

Il demande ce que l'université entend proposer aux étudiants sur ces questions très concrètes de logement étudiant.

M. le président répond que des retours d'informations sur ces questions sont attendus du ministère de tutelle. L'Université Bordeaux Montaigne annoncera les mesures prises pour les étudiants d'ici le 20 /21 juin 2020.

→La proposition de calendrier universitaire 2020-2021 est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33

Abstention: 1

Nombre de voix exprimées : 32

Contre:0

Pour: 32

➡ **Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de calendrier universitaire 2020-2021.**

**Point n°7 – Modification des statuts de l’UFR STC:**

M. le vice-président du conseil d’administration indique que par une délibération de son conseil, l’UFR STC a décidé de modifier les statuts de l’UFR STC.

L’entrée en vigueur de ces modifications est subordonnée à leur approbation par le CA de l’université.

Mme Mazenc confirme l’adoption de ces modifications des statuts de l’UFR STC en séance de conseil d’UFR STC du 3 mars 2020.

Elles portent sur les articles 4, 5,6,7,15,16,17 des statuts de l’UFR STC et ont notamment pour objet:

- de prévoir que la cessation anticipée du mandat de directeur de l’UFR STC, pour quelle que cause que ce soit, emporte automatiquement la cessation anticipée du mandat du directeur adjoint de la composante ;
- de mentionner les enseignants associés au nombre des électeurs à la direction de département(s) de l’UFR STC.

En application de l’article 20 des statuts de l’UFR STC: « *Toute modification des statuts doit être adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du conseil de l’UFR et devient exécutoire après approbation par le Conseil d’Administration de l’Université* ».

Il est donc proposé au CA d’approuver ces modifications afin qu’elles puissent devenir exécutoires conformément à l’article 20 des statuts de l’UFR STC.

→La version modifiée des statuts de l’UFR STC (comme suite à délibération en date du 3 mars 2020 du conseil de l’UFR STC) est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33  
Abstention: 1  
Nombre de voix exprimées : 32  
Contre: 0  
Pour: 32

**☞ Le conseil d’administration approuve les modifications apportées (par délibération en date du 3 mars 2020 du conseil de l’UFR STC) aux statuts de l’UFR STC.**

**Point n°8 – Commission de l’achat public:**

M. le vice-président du conseil d’administration présente ce point de l’ordre du jour.

La commission de l’achat public est une instance consultative (non statutaire) qui rend ses avis sur les projets d’achats de l’université (marchés publics de travaux, de fournitures courantes et de services, de prestations intellectuelles).

Elle comprend:

- M. le vice-président du conseil d’administration de l’université (VP CA);
- Mme la directrice générale des services (DGS);
- 2 représentants de personnels enseignants.
- 2 représentants de personnels Biatss.

Les représentants des personnels enseignants et des personnels Biatss sont choisis parmi les membres du CA.

En concertation avec les listes représentées au CA, il est proposé pour cette instance la nomination des représentants Biatss et enseignants suivants:

- 2 représentants de personnels enseignants : Laurent Coste ; Corinne Marache ;

-2 représentants de personnels Biatss : Adrien Bouhours; Amandine Ta Quang.

M. Baudry évoque la nécessité de débattre d'abord du fonctionnement de cette instance.

M. Péraud s'étonne de l'absence de représentants de la liste « *Montaigne en partage* » dans la liste proposée.

Après discussion entre les élus du CA, un accord est trouvé en séance pour convenir de la composition suivante de la commission de l'achat public de l'université:

- M. le VP CA: CHAMP Nicolas ;

- Mme la DGS: BARBOTIN Marlène ;

- 2 représentants de personnels enseignants: BAUDRY Patrick ; MARACHE Baudry ;

- 2 représentants de personnels Biatss: BOUHOURS Adrien ; TA QUANG Amandine.

→ La proposition de composition nominative de la commission de l'achat public de l'université est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 33

Abstention: 1

Nombre de voix exprimées : 32

Contre: 0

Pour: 32

**☞ Le conseil d'administration approuve la composition nominative de l'achat public de l'Université Bordeaux Montaigne, telle qu'arrêtée en date du 12 juin 2020.**

#### **Point n°9 – Accords, conventions de coopération internationale (pour information du CA):**

M. le président avise le CA de la signature de nouveaux accords et conventions de coopération internationale suivants:

- accord de coopération internationale avec l'université Ca'Foscari de Venise (Italie) et l'université de Gênes (Italie) ;

- convention-cadre de coopération internationale avec l'université de Seinan Gakuin (Japon) ;

- convention d'application avec l'université de Seinan Gakuin (Japon) relative à la mobilité des étudiants ;

- accord de coopération internationale avec l'université de Massachusetts – campus de Lowell (Etats-Unis).

#### **Point n°10 – Questions diverses:**

Mme Lopez s'enquiert du renouvellement de la composition de la commission locale d'action sociale (CLAS) de l'université.

M. le vice-président du conseil d'administration répond que la mise en place de cette instance nécessite une retouche préalable des statuts de l'université, en lien avec l'augmentation constatée du nombre d'organisations syndicales (OS) actuellement représentées au sein du comité technique (CT) de l'université (portant sur 5 OS actuellement représentées au CT).

Il s'agira, lors d'un CA ultérieur et après consultation de la commission des statuts de l'université, de prévoir une modification de l'article 6.14 des statuts en vigueur d'UBM, en application duquel *"La Commission Locale d'Action Sociale est présidée par le président de l'université ou son représentant. Elle est composée de 4 représentants de l'Administration, désignés par le Président de l'université, et de 4 représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales sur la base d'un représentant par syndicat élu au CT, et le cas échéant du vice-président délégué afférent ou du chargé de mission à l'Action Sociale."*

Mme Ta Quang sollicite la communication du calendrier des prochaines séances de CA.

M. le président répond qu'il est prévu de réunir le CA dans sa formation plénière le 10 juillet 2020 et dans sa formation restreinte aux enseignants-chercheurs le 25 juin 2020.

Mme Ta Quang demande s'il est prévu l'organisation prochaine d'une formation budgétaire et financière à l'endroit des membres du CA.

M. le vice-président du conseil d'administration confirme le déroulement prochain de cette formation (assurée par Mme Onillon, directrice de la direction des affaires financières de l'université).

Mme Lopez relève une problématique alléguée d'ajustement à opérer entre les dates de consultation des instances de l'université concernant la campagne d'emplois enseignants. Elle estime nécessaire d'envisager une modification de la date de réunion de la prochaine séance du comité technique.

M. Péraud évoque la question de l'octroi de la « prime exceptionnelle Covid-19 » au sein de l'université.

Cette prime est prévue dans la fonction publique d'Etat en application du décret n°2020-570 du 14 mai 2020, aux termes duquel *les employeurs de l'Etat (...) peuvent verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu).*

M. Péraud s'enquiert de la politique envisagée par la présidence d'université pour fixer le cadre et les modalités de répartition /d'octroi de cette prime.

M. le président indique que la gouvernance de l'université est en cours d'examen de ce dossier.

Il précise que cette prime - qui relève d'une forme de « *cadeau empoisonné de l'Etat* » - n'est applicable en l'état qu'à 5% des personnels de l'université et se décline en trois taux, le montant de la prime (allouée en un versement unique) étant modulable en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents :

- taux n° 1 : 330 euros ;
- taux n° 2 : 660 euros ;
- taux n° 3 : 1 000 euros.

M. Baudry demande ce qu'il en est du positionnement de l'université vis-à-vis du projet de loi de programmation pour la recherche (LPPR).

M. le président évoque une présentation de ce projet par la ministre de tutelle en séance de la conférence des président-e-s d'universités (CPU), réunie le jeudi 11 juin 2020.

Il indique qu'à l'occasion de cette réunion de la CPU, les présidents des universités de sciences humaines et sociales (SHS) (dont notamment l'Université Bordeaux Montaigne et l'université Paul Valéry - Montpellier-III) ont appelé l'attention de Mme la ministre sur le peu de financement dont bénéficient les doctorants en SHS pour la réalisation de leurs thèses.

Du côté ministériel, l'annonce a été faite d'une augmentation prévue du taux de réussite des projets déposés à l'ANR. Cette hausse serait accompagnée de financements supplémentaires.

Selon M. le président, le point de vue partagé des universités SHS est de ne pas utiliser les éléments contenus dans la loi LPPR qui seraient de nature à contribuer à la précarisation des emplois.

Il note qu'en séance de CPU, le projet de loi LPPR a été présenté par la ministre de tutelle comme étant une loi « *budgétaire* ».

M. le président conclut en soulignant qu'il importe dans ce dossier de « produire du discours » afin de mettre au jour les éléments de cette loi susceptibles d'être préjudiciables aux intérêts de l'université.

M. Baudry estime que sur ces différentes questions, il importe pour l'Université Bordeaux Montaigne de faire valoir l'excellence de sa recherche et de ses formations, le terme de « SHS » étant, à cet égard, très générique, si l'on considère la variété des champs disciplinaires regroupés sous cette appellation.

M. Baudry déplore l'envoi jugé tardif des documents utiles à la compréhension des points inscrits à l'ordre du jour du présent CA.

M. Baudry évoque le courrier adressé en amont à la présidence d'université concernant une problématique alléguée de mise en œuvre « précipitée » de l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations telle que prévue en conseil d'UFR réuni à distance le 18 juin 2020 (comme suite à cessation anticipée à la date du 20 mai 2020 du mandat du directeur sortant de cette UFR, par ailleurs élu à cette date président de l'Université Bordeaux Montaigne).

Conformément à l'arrêté électoral du 25 mai 2020, ce scrutin prévoit en amont une ouverture du registre du dépôt des candidatures à la direction de l'UFR Langues et civilisations du 2 au 12 juin 2020 et la tenue du scrutin le 18 juin 2020 (à compter de 14H00). Le directeur de l'UFR (et son adjoint éventuel) est élu par les membres en exercice du conseil de l'UFR Langues et civilisations, conformément à l'article 4 des statuts de l'UFR.

M. Baudry évoque la problématique de délais suffisants à laisser aux candidats pour mener leur campagne électorale, dans un contexte où la tenue de réunions en présentiel à l'université est par ailleurs rendue difficile du fait de l'état de crise sanitaire covid-19.

M. Branchereau exprime son point de vue sur cette question en tant que personnel Biatss affecté au sein de l'UFR Langues et civilisations. Il se déclare ému de certaines allégations diffusées à ce sujet au sein de l'UFR.

Il estime qu'au regard de la taille de cette composante et de l'importance des dossiers à gérer par cette dernière, il est indispensable pour l'UFR Langues et civilisations d'être dotée d'une nouvelle direction élue avant la période de rentrée universitaire 2020/2021.

M. le président remarque que le calendrier électoral défini en l'espèce est quasi semblable, s'agissant notamment des délais fixés, au calendrier observé lors de l'élection antérieure à la direction de l'UFR Langues et civilisations. Il note également qu'il est possible pour les candidats d'organiser des réunions par voie de visioconférence et/ou d'organiser des réunions dans une grande salle, dans le respect des consignes sanitaires applicables. Par ailleurs, la diffusion des professions de foi des candidats est assurée par l'université par voie de mise en ligne sur la page dédiée d'informations renseignant, sur le site de l'université (entp), les modalités et conditions de déroulement de cette élection.

Mme Melani évoque la situation spécifique de cette UFR qui est une composante complexe, de taille importante, et qui a traversé sur la période d'état de crise sanitaire covid-19 des moments difficiles, du fait notamment de l'isolement, de la souffrance au travail éprouvés par un grand nombre de personnels sur la durée du confinement.

Son ressenti et celui de nombreux collègues au sein de l'UFR est qu'il aurait été appréciable de pouvoir prendre du recul sur cette expérience et de discuter des enjeux en présence en organisant l'élection à la direction de l'UFR langues et civilisations après la période de fermeture estivale de l'université.

De ce point de vue, l'organisation au 18 juin 2020 de cette élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations représente « *une occasion manquée* » de discussion(s), Mme Mélani estimant par ailleurs que le recours à la visioconférence n'est pas le format adapté pour le déroulement de tels débats.

M. le président répond qu'il est prévu le lancement d'une enquête à destination de la communauté universitaire afin d'analyser les différentes impressions des personnels et des étudiants sur leur expérience collective et individuelle de la crise sanitaire covid-19 et de la période de confinement.

M. Baudry s'enquiert du calendrier fixé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour la mise en œuvre de la campagne d'autoévaluation des établissements d'enseignement supérieur relevant de la vague B (dont fait partie l'Université Bordeaux Montaigne).

M. le président répond que ce calendrier est en cours de renégociation avec le HCERES, afin de permettre à l'université de bénéficier d'un allongement des délais de retours des dossiers d'autoévaluation (la date butoir fixée par le HCERES au 06/11/2020 pour le retour notamment des dossiers d'autoévaluation des formations de 1<sup>er</sup> cycle n'étant pas tenable pour l'université).

Il assure qu'il informera la communauté de la nouvelle version du calendrier du HCERES, dès que celle-ci sera connue de la présidence de l'université.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H40.

Fait à Pessac, le 12 juin 2020

Le président,

*Signé*

Lionel LARRÉ.